Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

Part A Code ISIN: FR0010745778

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- HSBC Euro Equity Volatility Focused, de classification « Actions de pays de la zone Euro », a pour objectif de gestion de participer aux marchés actions cotées dans les pays membres de l'Union Monétaire Européenne tout en recherchant une volatilité inférieure à ces marchés sur la durée de placement recommandée.
- Indicateur de référence pour information : MSCI EMU. Cet indicateur regroupe de nombreuses actions représentant les plus grosses capitalisations boursières des pays de la zone euro.
 - Cet indicateur est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEMUIL) ».
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- La gestion du FCP procède en deux étapes. Dans un premier temps, la stratégie d'investissement consiste à identifier des valeurs en combinant approches quantitatives et qualitative. Dans un deuxième temps, le portefeuille est construit en appliquant à la liste des valeurs retenues une procédure de minimisation de la volatilité attendue.
 - Identification des valeurs :

L'identification des valeurs se fait d'abord par un filtre quantitatif qui ne retient que les valeurs offrant un couple profitabilité/valorisation attractif selon la Société de Gestion. L'analyse qualitative des gérants confirme généralement les valeurs qui ont passé le filtre quantitatif. Elle repose sur une analyse fondamentale des sociétés permettant de mieux apprécier la profitabilité structurelle de celles-ci. Les titres identifiés seront ensuite soumis à un second filtre visant à réduire la volatilité globale du portefeuille.

- L'optimisation du portefeuille :

Une fois la liste des valeurs définie, la deuxième étape consiste à construire un portefeuille à partir d'une procédure d'optimisation, et ce dans l'objectif de réduire la volatilité attendue du portefeuille. L'application du filtre visant à réduire la volatilité du portefeuille pourra potentiellement avoir un impact sur les performances de votre FCP, puisque dans un marché haussier, les performances du FCP pourront être inférieures à celle du marché des actions de la zone Euro.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

 Le FCP est en permanence investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif sur des actions cotées dans les pays de l'Union Monétaire Européenne, de différentes tailles de capitalisation, dont 10% maximum de l'actif en petites capitalisations inférieure à 300 millions d'euros.

- Le FCP peut également, dans la limite de 10% de son actif, être investi et exposé dans des titres cotés sur des marchés actions internationaux, hors pays de l'Union Monétaire Européenne et pays émergents, et libellés dans une devise autre que l'Euro. Le risque de change peut s'élever jusqu'à 10% maximum de l'actif du FCP.
- Le FCP peut détenir au maximum 10% de son actif dans des instruments de taux en titres directs (émis par des émetteurs privés ou publics offrant un rating minimal à l'achat A2 pour les titres à court terme et BBB- pour les titres supérieurs à 1 an ou jugés équivalents par la Société de Gestion), ou par le biais de parts d'OPC (maximum 10%).
- La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Le FCP peut détenir, jusqu'à 10% de son actif, de parts ou actions d'OPC français et/ou européens conformes dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.
- Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.
- Le FCP peut s'exposer via des instruments dérivés dans la limite de 110% de l'actif net. Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (futures, options et change à terme) à des fins de couverture du risque de change et d'exposition du risque actions.
- Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.
- Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à la volatilité des marchés des actions de la zone Euro.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

1

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 1,50% Frais de sortie Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants 1,54%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Aucune

- ____
- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de

surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de

frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend

en juin 2022, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

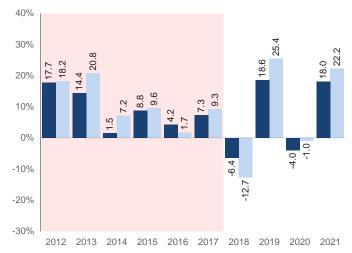
des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

du prospectus de ce FCP.

- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 28 mai 1998.
- La part A a été créée le 28 mai 1998.

Performances passées

■ HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED - part A ■ Indicateur de référence « pour information »



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, la stratégie d'investissement était différente.

Informations pratiques

- · Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité: La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- En particulier, le FCP est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 septembre 2022.